

TABLES DES MATIÈRES

. 5	Bibliographie	7
-----	-------------------------	---

vre et de Basse-Wavre au temps passé

Etymologie	15	Les Temps modernes	31
Période gallo-romaine	17	a) du XIV ^e siècle à 1815	31
Le moyen-âge	21	b) La bataille de Wavre	48
a) introduction	21	Biens et Lieux dits.	52
b) du XI ^e au XIII ^e siècle.	24	Biographie	56

Wavre en Belgique

La Révolution de 1830	61	1914-1918.	75
Le XIX ^e siècle jusque 1914	62	L'après-guerre.	96

La Vie Economique

Introduction	105	Foires et Marchés.	118
Industries et Commerces.	106	Les Lombards.	120

Organisation Judiciaire et Administrative

Le Tribunal urbain	123	Occupations étrangères.	127
Le Magistrat de Wavre.	125	La Loi Communale de	
		1836	129

Instruction

Historique	135	Les Ecoles Officielles	139
Mystères et Théâtre	136	Les Ecoles Privées.	140

Les Etablissements de Bienfaisance

Historique	147	Hospice des Frères de l'Escaille	150
Hôpital de la Charité	148	Hôpital Andrieux	150
Table des Communs Pauvres	148	Hospice Fierain	151
Orphelinat Fortune.	149	Les Bienfaiteurs	152

La Vie Religieuse

Eglise St-Jean-Baptiste	157	Les Franciscaines	174
Eglise de Basse-Wavre.	165	Les Récollets	174
Processions et Péleri- nages	171	Les Carmes	179
Les Clarisses-Colettines.	173	L'Ermitage	181
		Le Béguinage	183

Divers

Voies de communications	187	Populations	193
Noms de Rues	191	Sociétés	194

La Ville et la Commune de Wavre au temps présent.*Géographie physique*

Situation géographique	211	Hydrographie et orographie	212
Bornes et distances	211	Géologie et climat	214

Géographie Politique

La Commune.	219	Police-Gendarmerie	222
Situation administrative	219	Instruction	223
» judiciaire	219	Bienfaisance	225
» militaire	220	Culte	226
Administration		Edifices publics	227
Communale	221	» privés	227
Finances	222	Sociétés	231

Géographie Economique

Agriculture	235	Voies de communications	239
Industrie	236	Services communaux,	
Commerce	237	hygiènes, etc.	240

<i>Tableau Chronologique</i> des Bourgmestres	245
<i>Conseil Communal</i> 1932-1938	246
<i>In Fine</i>	247

DU MÊME AUTEUR :

La Confrérie ou Serment de St-Sébastien, Basse-Wavre 1698.
Bruxelles, 1937.

Chemin de Fer.

La loi et l'Arrêté Royal du 18 juin 1846, pour la concession à la Compagnie de Luxembourg, d'une ligne de chemin de fer de Bruxelles à Luxembourg, indiquait un tracé qui, à partir de la Hulpe se dirigeait sur Limal, le château de la Bawette et Wavre, et de là gagnait Gembloux en traversant les plateaux où se trouve Vieusart.

Des doutes s'étant élevés, au sein du Conseil Communal, au sujet du respect de ce tracé par la compagnie concessionnaire et de nouvelles lignes étant à l'étude, entre Louvain et Charleroi et entre Wavre et Manage, le Conseil, dès le 17 avril 1847, adressa une requête à la Chambre des Représentants pour que la station centrale de ces trois lignes soit établie à Wavre.

Les travaux commencés par la Compagnie du Luxembourg ayant Ottignies pour direction, le Conseil adressa une nouvelle requête, en 1851 puis envoya une commission chargée de le représenter auprès du Ministre (18 juillet). Ces diverses démarches restèrent sans succès, aussi, sollicita-t-il, en 1852, l'autorisation d'attraire en justice la Compagnie du Luxembourg pour la faire condamner à construire sa ligne de chemin de fer par Wavre et Gembloux selon les termes des lois et conventions adoptées.

A partir de ce moment, d'ailleurs et sans jamais se lasser, il multiplia ses démarches et requêtes : auprès du Roi en 1852, ensuite au Conseil Provincial, à la Chambre des Représentants et à l'Administration Communale de Bruxelles

par laquelle il fut fortement secondé auprès du Ministre des Travaux Publics.

Entretemps, le chemin de fer de Louvain à Charleroi était livré à la circulation le 17 septembre 1855 et on inaugura le même jour la dernière section construite du chemin de fer de Wavre à Manage.

En 1857, la ville adresse une nouvelle pétition aux Chambres Législatives en vue de provoquer une enquête parlementaire, et les travaux de la ligne de Bruxelles à Luxembourg par Ottignies étant par trop avancés pour pouvoir espérer un redressement, elle sollicite, tout au moins et provisoirement, de voir ramener les péages au taux fixé par le tarif annexé au cahier des charges de la concession.

En 1873, lors de la cession à l'Etat de la ligne du Luxembourg, le Conseil fit une nouvelle démarche à l'effet de ne voir approuver cette cession que sous réserve des droits de la ville et finalement, en 1902, ne pouvant plus espérer voir changer un état de chose déjà trop ancien, la ville adressa, cependant encore, une nouvelle requête en vue d'obtenir l'établissement d'une ligne de chemin de fer de Bruxelles à Namur, par Wavre, Chaumont-Gistoux, Thorem-bais et Perwez.

Malheureusement, malgré tous les efforts déployés pendant plus de 50 ans, Wavre n'a pu obtenir d'être relié à Bruxelles par une ligne directe et cet inconvénient dont elle supporta les conséquences quant à son développement industriel et commercial, lui fut toujours très préjudiciable.

Chemin de Fer Vicinal.

En 1887, eut lieu l'établissement de la ligne d'un chemin de fer vicinal de Braine-l'Alleud à Wavre et de Wavre à Jodoigne. Cette dernière voie traversait précédemment la ville par la rue du Chemin de Fer et la rue du Pont. Ce trajet fut modifié en 1897.